



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2022/063/2167

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES

Tel : 04.42.28.14.00

Fax : 04.42.28.14.20

Mail : maire@cabries.fr

Objet : Clôture régie de recettes de la crèche municipale Li Esquirou

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 à L.2122-23 et R1617-1 à R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes et des régies d'avance des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal n°20/39, autorisant le maire à créer, modifier, ou supprimer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Vu la décision municipale n°2014/41/1298 du 25 juillet 2014 portant institution d'une régie de recettes à la crèche Li Esquirou ;

Vu la décision municipale n°2022/044/2148 portant modification de la régie de recettes du Pôle Unique ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en du 24/04/2022 ;

Considérant la volonté du comptable public d'intégrer les régies de recettes des crèches municipales à la régie de recettes du Pôle Unique ;

Considérant la nécessité de faire évoluer les modalités de paiement des participations familiales des crèches municipales,

DECIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : de supprimer la régie de recettes de la crèche municipale Li Esquirou, afin que l'encaissement des participations familiales soit directement effectué par la régie de recette du Pôle unique ;

ARTICLE 2 : La suppression de la régie de recettes de la crèche municipale Li Esquirou sera effective en date du 1^{er} mai 2022 ;

ARTICLE 3 : le présent acte sera notifié aux régisseurs titulaires, aux régisseurs suppléants et sous-régisseurs de la régie de recettes du Pôle Unique Enfance/Jeunesse/Education et de la régie de recettes de la crèche municipale Li Esquirou ;

ARTICLE 4 : le Directeur Général des Services de la commune de Cabriès et le comptable public assignataire de Marignane, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 5 : le présent acte est établi en six ampliations. Il fera l'objet de publicité dans les locaux de l'établissement concerné par la Régie ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20220609-2022_063_2167-DE
Date de réception préfecture : 13/06/2022

ARTICLE 6 : le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 09.06.2022

Le Maire
Amapola VENTRON

Affichée / Notifiée à M..... le
Publié au RAA le
Transmis au contrôle de légalité le :

